

Mise à jour des informations relatives aux conditions requises pour obtenir son diplôme de fin d'études secondaires Juin 2020

Nous vous rappelons que les examens Regents de Juin et d'Août 2020 ont été annulés. Si votre enfant s'était décidé à passer un examen Regents en Juin 2020, il peut renoncer à passer un ou plusieurs de ces examens et obtenir son diplôme de fin d'études secondaires. En renonçant à passer un examen Regents, votre enfant n'aura plus à le passer pour obtenir son diplôme de fin d'études secondaires. Mais il doit quand même passer le cours. Si vous vous décidez à accepter toutes les dispenses que nous proposons à votre enfant en ce qui concerne les examens Regents, il aura droit à son diplôme dès qu'il aura accumulé tous les crédits pour les cours qu'il suit.

Vous pouvez ne pas vouloir que votre enfant renonce à passer certains examens ou tous les examens Regents si vous pensez qu'il serait mieux pour lui de retourner au lycée l'année scolaire 2020-2021. Si vous décidez à ce que votre enfant ne renonce pas à passer un examen Regents, il sera censé se préparer à le passer lorsqu'on l'offre pendant l'année scolaire 2020-2021. Votre enfant ne pourra pas revenir sur cette décision, et il n'aura plus droit à se décider à ne pas passer d'autres examens Regents en raison du COVID-19. Si votre enfant ne passe pas tous les examens Regents exigés ou s'il ne satisfait pas aux exigences relatives à une clause de protection d'ici l'année de ses 21 ans, il n'aura pas son diplôme de fin d'études secondaires.

Il s'agit d'une décision importante qui affectera les démarches que votre enfant entreprendra après le lycée. Les membres du personnel de l'établissement que fréquente votre enfant sont là pour discuter avec vous au sujet de ces options pour vous aider à décider de ce qui convient le mieux à votre enfant.

Si votre enfant a droit au diplôme de fin d'études secondaires parce qu'il a accepté les dispenses relatives aux examens Regents que nous lui avons proposées, nous vous ferons parvenir un email ou une feuille de sondage. Dès sa réception vous devez y répondre pour dire à l'école l'option que vous avez sélectionnée pour votre enfant. Les élèves titulaires d'un IEP qui pensent retourner en classe pour y passer une cinquième ou sixième année ne peuvent pas recevoir un diplôme de fin d'études secondaires tant que vous ne répondez pas à cet email pour nous dire ce à quoi vous vous décidez. L'email indique les choix suivants :

- **Option 1 – Accepter toutes les dispenses** : J'accepte toutes les dispenses en matière de Regents offertes à mon enfant. Je comprends bien que mon enfant recevra son diplôme dès qu'il aura accumulé tous les crédits requis pour ses cours. Pour nous faire part de votre décision, répondez à cet email en nous disant, «I accept all waivers - J'accepte toutes les dispenses.»
- **Option 2 – Refuser toutes les dispenses** : Je ne veux pas que mon enfant accepte les dispenses qui lui sont proposées de ne pas passer les examens Regents ou de ne pas satisfaire aux exigences de préparation des métiers d'aptitude à l'emploi (CDOS). Pour nous faire part de votre réponse, répondez à cet email en nous disant, "I decline all waivers-Je refuse toutes les dispenses."
 - Je comprends bien que mon enfant n'aura pas droit cette année à son diplôme de fin d'études secondaires si je choisis cette option.
 - Je sais bien que mon enfant a le droit de bénéficier d'une instruction gratuite dans un établissement scolaire public, jusqu'à la fin de l'année scolaire de ses 21 ans, ou jusqu'à ce qu'il obtienne un diplôme de fin d'études secondaires, le premier des deux prévalant.
 - Je comprends bien que pour que mon enfant obtienne à l'avenir son diplôme de fin d'études secondaires, il n'aura plus droit aux dispenses et il devra satisfaire à toutes les conditions requises pour obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. Ce qui implique que mon enfant devra continuer à se préparer aux examens Regents pendant l'année scolaire 2020-2021.
- **Option 3 – Accepter certaines dispenses** : J'aimerais refuser certaines dispenses relatives aux examens Regents offertes à mon enfant mais pas toutes. Je suis là pour discuter avec vous des examens pour lesquels vous aimeriez que votre enfant soit dispensé de passer. Pour nous faire part de votre décision, répondez à cet email en nous disant, «J'accepte quelques dispenses, pas toutes.»
- **Option 4 - Indécis(e)** : Je ne sais que faire. J'aimerais parler à un membre du personnel pour en discuter. Pour nous faire part de votre décision, répondez à cet email en nous disant, «I am not sure - Je ne sais que faire.

Veillez vous assurer de répondre à l'email pour nous faire part de votre choix. Si vous n'y répondez pas et si votre enfant s'arrange à passer une cinquième ou sixième année à suivre les cours, son école organisera les choses pour qu'il y retourne pour l'année scolaire 2020-2021, même s'il a droit à son diplôme de fin d'études secondaires. Dans ce cas, les dispenses ne seront plus en vigueur. Pour toute question en ce qui concerne cette décision, il faut que vous contactiez l'école de votre enfant. Vous pouvez également nous contacter à NYCTCAC@schools.nyc.gov.